

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'ONG POUR LE SUIVI ET LE COACHING DES JEUNES PROMOTEURS
DE MICROENTREPRISES DU PROJET JEM II DANS LA REGION DU CENTRE-EST**

Août 2022

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET ET LA MISSION

| | |
|---|---|
| Organisme porteur du projet : | Organisation internationale pour les migrations (OIM) |
| Titre du projet : | Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière – Projet Jeunesse, Emploi et Migrations (JEM) II |
| Donateur : | Gouvernement d'Italie |
| Période de mise en œuvre : | 36 mois (septembre 2021 – aout 2024) |
| Partenaires : | <ul style="list-style-type: none"> • Tutelle Technique : Ministère des sports de la jeunesse et de l'Emploi (MSJE) • Partenaires de mise en œuvre : Collectivités territoriales, services techniques déconcentrés de l'Etat (STD), ONG/OSC, Institutions financières et les Mouvements et associations de jeunes, Organisations Professionnelles. |
| Couverture géographique | Régions du Centre Est, Centre Sud et Plateau Central |
| Bénéficiaires finaux &/ou groupes cibles : | <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 18 à 35 ans (Femmes, Hommes y compris personnes handicapés) • Population locale |
| Titre de la mission | Recrutement d'ONG pour le coaching et le suivi des jeunes promoteurs de microentreprises du projet JEM II dans la région du Centre-Est |
| Lieu de la mission | Régions du Centre-Est |
| Durée de la mission | 12 mois |
| Date prévisionnelle de début de la mission | Septembre 2022 |
| Superviseur directe | Equipe de gestion du projet JEM |
| Supervision globale | Cheffe de Mission de l'OIM |
| Date d'ouverture des offres | 08 Aout 2022 |
| Date de clôture des offres | 19 Aout 2022 |

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisme des Nations Unies en charge des questions liées aux migrations est de ce fait attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien-être et les droits humains des migrants.

Installée au Burkina Faso en 2003, l'OIM travaille de concert avec le gouvernement afin d'assurer une meilleure réponse aux défis de la gouvernance migratoire. En étroite collaboration avec les autorités burkinabè, les partenaires locaux et internationaux et la société civile, l'action de l'OIM se matérialise à travers différents programmes concernant principalement la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité, l'assistance au retour volontaire et la réintégration socioéconomique des migrants de retour, le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de sécurité et de gestion des frontières, la cohésion sociale et la

consolidation de la paix, les campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière, l'appui dans la formulation des politiques migratoires, la lutte contre la traite des êtres humains, la migration et le développement.

En lien avec la migration et le développement, la mission pays de l'OIM au Burkina a bénéficié d'un financement de l'Italie à travers l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) pour mettre en œuvre une seconde phase du projet de « **renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière** ». Cette phase se veut une consolidation des acquis de la première et une mise à l'échelle à travers l'augmentation du nombre de bénéficiaires du centre-Est et la couverture de deux nouvelles régions à savoir les régions du Centre-Sud et Plateau Central du Burkina Faso.

Ce projet, aussi appelé « **Jeunesse Emploi et Migration (JEM)** » a pour objectif de renforcer les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes handicapées résidant dans les régions du Centre-est, du Centre-sud et du Plateau central à travers la formation et la création d'activités génératrices de revenus. Il vise contribuer à terme à réduire la migration irrégulière en améliorant la situation socio-économique des jeunes qui par manque d'opportunités d'emplois dans leurs localités s'adonnent à la migration irrégulière. Le projet JEM II s'aligne sur les axes 3 et 4 du PNDES consacrés au développement du capital humain et la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Aussi il contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) principalement les objectifs 4.4, 5.4 et 8.5 sur les aspects liés à l'autonomisation, l'emploi des jeunes y compris les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

Le projet, est structuré en quatre composantes à savoir : i) les activités de sensibilisation, ii) l'étude sur les créneaux porteurs, iii) les formations/coaching en entrepreneuriat et iv) l'octroi du financement aux promoteurs. Le recrutement **d'ONG ou d'associations nationales légales**, objet des présents Termes de Références, s'inscrit sur les deux dernières composantes dont les actions renvoient au résultat 4 du projet libellé comme suit : « *les entreprises des jeunes sont bien structurées grâce à l'appui-conseil des organisations de soutien (ONG) et les crédits sont remboursés à la fin du processus* ». Ce recrutement vise à permettre le démarrage des activités d'appui technique et financier dans la région du Centre-Est où 375 jeunes avaient déjà été sélectionnés, formés et appuyés dans l'élaboration de leurs plans d'affaires au cours de la première phase du projet JEM.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION DE SUIVI/COACHING

A travers les activités de coaching, le projet entend d'une part efficacement et durablement contribuer à la construction des capacités entrepreneuriales solides et au renforcement des facteurs de succès des entreprises des 375 promoteurs de la région du Centre Est en vue de réduire considérablement les risques de mortalité des entreprises et d'offrir aux jeunes sélectionnés les opportunités de sortir définitivement du chômage par la création d'emplois décents. D'autre part appuyer les huit coopératives et les deux unions provinciales des bénéficiaires de JEM I en vue d'un fonctionnement autonome dans le suivi recouvrement des crédits et la gestion efficace des fonds issus du remboursement.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- ✓ Appuyer les 375 promoteurs à actualiser leurs plans d'affaires individuel ou à élaborer des plans d'affaires collectifs en cas de regroupement ;
- ✓ Proposer un package adapté, efficace de coaching et d'appui-conseil diversifié au quotidien au profit des jeunes dans leurs activités entrepreneuriales individuelles ou collectives ;
- ✓ Proposer un mécanisme intégral de suivi et d'évaluation régulière des entreprises afin de capter régulièrement les tendances et procéder aux réorientations nécessaires ;

- ✓ Appuyer la formalisation des entreprises individuelles ou collectives créées par les 375 bénéficiaires et leur regroupement en coopératives formelles ;
- ✓ Apporter un appui conseil aux deux unions faitières et les huit coopératives membres mises en place par les bénéficiaires de JEM I ;
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans le processus de décaissement des fonds auprès des Institutions financières partenaires et faire le suivi des remboursements des crédits octroyés ;
- ✓ Tenir des rencontres bilan et d'évaluations des actions de coaching.

III. DESCRIPTION DES SERVICES ATTENDUS

Les ONG retenues seront chargées, sous la supervision du chargé de programme, d'assurer l'exécution des activités de formation, de coaching (mentorat, motivation, orientation...) et de suivi des jeunes autoentrepreneurs durant tout leur parcours entrepreneurial. Elles doivent contribuer à la réussite du projet de chaque entrepreneur dans la durée, les préparer à la bonne gestion des financements qui leur seront octroyés mais surtout au remboursement de la partie crédit incluse. Pour ce faire il est attendu des ONG, l'exécution impérative et entièrement satisfaisante des tâches ci-dessous :

- Organiser des sessions de formation (recyclage) en entrepreneuriat basées sur les modules conçus par le projet dans la phase I ;
- Organiser des sessions d'orientation et de coaching en vue de passer des projets individuels vers des projets collectifs de même nature ;
- Procéder à l'actualisation des plans d'affaires individuels et l'élaboration de ceux collectifs en cas de regroupement des promoteurs suivant un canevas allégé et en respectant le nouveau plafond du financement des projets disponible ;
- Faire un diagnostic préliminaire (situation de référence, prédispositions) des capacités des promoteurs et leurs entreprises en relation avec leurs plans d'affaires pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités mais aussi les menaces en vue d'adapter le coaching à chaque promoteur, de disposer des données probantes d'appréciation de leur évolution et d'adopter des mesures de mitigation des menaces.
- Elaborer un plan d'action détaillé participatif et inclusif d'accompagnement et de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des promoteurs individuels et collectifs et de leurs entreprises en tenant compte des partenaires à impliquer pour assurer une réussite et une durabilité des activités ;
- Constituer une équipe qualifiée pour une mise en œuvre efficace du plan d'action détaillé à travers l'utilisation d'outils innovants et le coaching de proximité par des entrepreneurs (possibilité de prendre en compte les promoteurs exemplaires de JEM I) /mentors/coach locaux expérimentés qui sont des modèles dans leurs domaines.
- Organiser des sorties terrains réguliers, des rencontres bilan d'évaluation entre et avec les promoteurs pour ainsi favoriser leur mise en réseau, la concertation et l'appui conseil mutuel tout en associant également les autres partenaires tels que les proches des promoteurs en particulier pour les femmes dont certaines ont vu leur financement ou projet détourné par leurs proches, les conseillers de développement villageois, les mairies etc. ;
- Faire des évaluations trimestrielles suivies d'un rapport de l'impact de l'accompagnement et du coaching et renseigner les fiches de suivi des indicateurs à transmettre régulièrement à l'OIM ;
- Appuyer la mise en place (identification des leaders de groupe) des structures faitières des promoteurs à travers la création formelle des coopératives qui sera l'instance de gestion des fonds de garantie issue du mécanisme financier à mettre en place ;
- Proposer et dérouler des formations ou toute activité de renforcement des capacités au profit des deux unions faitières et des huit coopératives (bureaux exécutifs et comités de surveillance) mises en place par les bénéficiaires de JEM I afin de les rendre

autonome dans leur fonctionnement, efficace dans le recouvrement des crédits et dans la gestion des fonds issus du remboursement des crédits.

- Coordonner avec les services du Centre de Formalité des Entreprises (CEFORE) de Tenkodogo et Koupela pour appuyer les promoteurs dans le processus administratif de la formalisation de leurs microentreprises ;
- Travailler en étroite collaboration avec les institutions financières partenaires pour faciliter le processus de mise à disposition des fonds (décaissements, suivi financier et remboursements des prêts, etc.) ;
- Identifier et suggérer aux promoteurs des prestataires de services locaux fiables à mesure de fournir des services et des biens de qualité aux promoteurs en temps opportun pour l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des investissements ;
- Tenir absolument compte du défi sécuritaire en général plus particulièrement dans certaines communes de la province du Koulpélogo et proposer une approche opérationnelle adéquate permettant de limiter son impact dans la mise en œuvre des activités de coaching et suivi des bénéficiaires concernés.
- Elaborer une stratégie de retrait du coaching devant permettre une autonomisation des jeunes à poursuivre efficacement leurs activités à la fin de l'accompagnement.

Les ONG seront recrutées pour une durée de 12 mois avec possibilité de renouvellement après évaluation semestrielle satisfaisante des performances réalisées par l'équipe du projet JEM II.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus se situent à deux niveaux :

Au niveau des activités

- Les 375 promoteurs disposent de plans d'affaires actualisés suivant un canevas simplifié avec des montants de financement réajustés conformément au nouveau plafond du financement des projets disponibles ;
- Une session de formation (recyclage) général en entrepreneuriat sur la création et gestion d'entreprise (organisationnelle, administrative, financière et comptable) est organisée par chaque ONG au profit du lot de promoteurs attribué ;
- Une session en développement personnel et d'orientation pour susciter des projets collectifs de même nature pour plus d'impact auprès des promoteurs (cela tient compte de la révision en baisse du montant des projets individuels) est déroulée par les ONG ;
- Un diagnostic intégral, multidimensionnel (situation de référence, prédispositions) des capacités des promoteurs et leurs entreprises en relation avec leurs plans d'affaires pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités mais aussi les menaces est établi ;
- Un plan d'action détaillé participatif et inclusif (pour faciliter son appropriation) d'accompagnement et de renforcement des capacités techniques organisationnelles des promoteurs individuels et collectifs et de leurs entreprises en tenant compte des partenaires (mentors, les cas de succès des promoteurs de JEM I, les proches des promoteurs, les conseillers de développement villageois, les mairies) est élaboré ;
- Une équipe qualifiée pour une mise en œuvre efficace du plan d'action détaillé y compris à travers l'utilisation d'outils innovants et le coaching de proximité par des entrepreneurs/mentors/animateurs locaux expérimentés est constituée ;
- Des sorties terrains, des rencontres bilan d'évaluation entre et avec les promoteurs et d'autres acteurs concernés sont régulièrement tenues et des mises en réseau sont faites ;
- Des évaluations trimestrielles suivi d'un rapport de l'impact de l'accompagnement et du coaching sont exécutées et de même que le renseignement des fiches de suivi des indicateurs transmises régulièrement à l'OIM ;

- Les structures faitières des promoteurs à travers les coopératives des promoteurs sont légalement constituées avec des récépissés ;
- Les deux unions faitières et les huit coopératives membres mises en place par les bénéficiaires de JEM I sont autonome dans leur fonctionnement efficace dans le recouvrement et dans la gestion des fonds issus du remboursement des crédits.
- Les entreprises des promoteurs sont formalisées en coordination entre les ONG et les services du CEFORE de Tenkodogo et de Koupéla et avec bien d'autres structures intervenant dans le processus ;
- Les 375 promoteurs ont accès aux fonds mis à leur disposition auprès des institutions financières grâce à la facilitation des ONG ;
- Les microentreprises individuels ou collectives des 375 sont fonctionnelles et les remboursements de crédits effectifs grâce au coaching et le suivi des ONG ;
- Des prestataires de services locaux fiables à mesure de fournir des services et des biens de qualité aux promoteurs pour l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des investissements sont répertoriés ;
- Une approche opérationnelle adéquate permettant de limiter l'impact des défis sécuritaires dans les zones touchées dans la mise en œuvre des activités de coaching et suivi des bénéficiaires concernés est proposée.
- Une stratégie de retrait du coaching par les ONG devant permettre une autonomisation des jeunes à poursuivre efficacement leurs activités à la fin de l'accompagnement est élaborée et appliquée.

Au niveau des indicateurs de performance Les résultats attendus du projet JEM en lien avec les indicateurs de performance sont les suivants :

- Les 375 jeunes formés mettent en œuvre leurs activités entrepreneuriales individuelle ou collective dans leurs localités ;
- Les entreprises individuelles ou collectives des jeunes bénéficiaires du projet JEM dans la région du Centre-Est sont formalisées ;
- Les entreprises individuelles ou collectives, les coopératives de JEM I et celles mises en place au cours de JEM II sont autonomes, efficaces dans leur fonctionnement et la gestion des fonds ;
- 100% des crédits reçus sont remboursés à la fin de la prestation des ONG ;
- Au moins 70% des promoteurs ont accru leur revenu à la fin de la prestation des ONG ;
- Les 375 jeunes entrepreneurs du Centre-Est ont leurs compétences renforcées en entrepreneuriat.

V. LES LIVRABLES

En termes de livrables, les ONG partenaires devront :

- Avant le démarrage du partenariat, développer et présenter à l'OIM une stratégie efficace de coaching des jeunes ;
- Au démarrage des activités soumettre un rapport d'activité relatif à l'organisation des sessions de recyclage en entrepreneuriat général et d'orientation vers des projets collectifs ;
- Ensuite présenter un rapport de diagnostic préliminaire assorti d'un plan d'action d'accompagnement et de coaching spécifique à chaque promoteur (individuel et collectif) et son entreprise,
- Pendant l'exécution des activités, - présenter des rapports (techniques et financiers) trimestriel d'exécution ;
- Présenter des rapports d'évaluation des promoteurs et de leurs entreprises y compris l'état d'évolution des indicateurs de performances,
- Faire un rapport bilan à mi parcours et à la fin de l'exécution du contrat de partenariat.

VI. METHODOLOGIE

Les ONG ou associations nationales légales soumissionnaires devront fournir un projet de méthodologie précisant le niveau de compréhension de la mission, l'aptitude de conduite de la mission, présenter comment les activités seront réalisées pour atteindre les résultats et de même que la stratégie de retrait tout en décrivant les moyens techniques et humains, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre d'une année. **Les ONG ou associations nationales légales sont autorisées à soumissionner à tout au plus deux lots.** Toutefois, les offres doivent être faites séparément. Les candidatures en consortium sont éligibles, acceptées et encouragées. Les ONG ont la possibilité de faire recours aux services ou partenariat d'entités externes pour les expertises locales dans des domaines précis pour lesquels ces partenariats sont nécessaires pour cette offre.

VII. DESCRIPTION DE LA CIBLE ET ALLOTISSEMENT

La cible est composite, majoritairement analphabète et les activités d'accompagnement devront être adaptées aux spécificités de chaque catégorie de personne. Il faudra tenir compte des différentes langues parlées (Mooré, Bissa et Yaana) mais aussi du handicap de certains promoteurs (sourd, muet, aveugle, malvoyant, paralysé etc.). Les promoteurs sont répartis en huit (08) lots suivant la proximité géographique et la constitution des huit (08) coopératives mises en place dans le cadre de JEM I.

Les tableaux ci-dessous présentent la composition des lots

| LOTS | Province | Commune | Nombre de promoteurs |
|-------|--------------------|--------------------|----------------------|
| LOT 1 | BOULGOU | BAGRE | 23 |
| | | BITTOU | 11 |
| | | BANE | 8 |
| | | TOTAL LOT 1 | 42 |
| LOT 2 | | TENKODOGO | 33 |
| | | GARANGO | 17 |
| | | BISSIGA | 15 |
| | | TOTAL LOT 2 | 65 |
| LOT 3 | | BEGUEDO | 14 |
| | | BOUSSOUMA | 15 |
| | | NIAGHO | 18 |
| | | KOMTOEGA | 5 |
| | | TOTAL LOT 3 | 52 |
| LOT 4 | | ZABRE | 15 |
| | | ZONSE | 9 |
| | | ZOAGA | 4 |
| | TOTAL LOT 4 | 28 | |
| | | DOURTENGA | 10 |
| | | LALGAYE | 19 |

| | | | |
|-------|--------------------|--------------------|-----------|
| LOT 5 | KOLPELOGO | COMIN YANGA | 9 |
| | | OUARGAYE | 23 |
| | | TOTAL LOT 5 | 61 |
| LOT 6 | | SANGHA | 16 |
| | | SOUDOUGUI | 11 |
| | | YARGATENGA | 10 |
| | | YONDE | 12 |
| | | TOTAL LOT 6 | 49 |
| LOT 7 | | KOURITENGA | KOUPELA |
| | YARGO | | 4 |
| | TENSOBENTENGA | | 4 |
| | BASKOURE | | 7 |
| | DIALGAYE | | 5 |
| | BASKOURE | | 7 |
| | TOTAL LOT 7 | | 36 |
| LOT 8 | | POUYTENGA | 20 |
| | | ANDEMTENGA | 9 |
| | | KANDO | 13 |
| | | TOTAL LOT 8 | 42 |

Dans chaque domaine d'activité, les microentreprises portent principalement sur les maillons suivants :

- ✓ Agriculture : commerce de céréales/oléagineux..., agriculture pluviales, agriculture irriguée/de contresaison, maraichage ;
- ✓ Artisanat : coupe-couture, coiffure, restauration, tissage, menuiserie, électricité bâtiment et solaire, maçonnerie etc. ;
- ✓ Commerce : commerce divers, boutiques, quincaillerie, vente d'habits etc. ;
- ✓ Elevage : embouche (bovine, ovine, porcine...), aviculture améliorée (poulets, poules pondeuses) et traditionnelle améliorée, commerce de bétail ;
- ✓ Mécanique : mécanique deux roues et mécanique auto.

VIII. QUALIFICATIONS COMPETENCES ET EXPERIENCES

Les ONG soumissionnaires doivent être légalement constituée et implantée au Burkina Faso et ayant déjà intervenu ou intervenant dans la région du Centre Est. Elles devront avoir déjà réalisé des activités d'accompagnement de coaching d'entrepreneurs depuis au moins trois (03) ans et disposer de méthodologies et d'outils performants dans ce domaine. Elles doivent disposer des ressources humaines qualifiées pour réaliser des accompagnements individuels ou collectifs dans les zones d'intervention du projet notamment dans les zones à fort défi sécuritaire comme dans la province du Koulpélogo (qui du reste est évolutive donc à actualiser permanemment). En outre, les ONG ou associations nationales légales devront prouver une bonne connaissance des réalités

locales. Une revue des expériences antérieures et de leurs principaux enseignements devra être fournie par les ONG pour mettre en exergue leur expérience.

En outre, il est vivement recommandé aux ONG ou associations nationales légales soumissionnaires de disposer d'un siège ou une représentation dans la région du Centre Est et adhérer et respecter scrupuleusement les valeurs et principes de l'OIM tels que : le code de conduite et d'éthique, la politique de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, la politique de protection des données à caractère personnel, les procédures financières, être éligible au financement de l'OIM etc.

NB : Compte tenu de la réduction des ressources disponibles pour cette deuxième phase du projet JEM il est à souligner que l'acquisition de nouveaux moyens roulants par l'ONG ou l'association ne sera pas autorisée. Par contre des frais rationnels afférents à l'amortissement des moyens roulants sont à prévoir dans le budget à soumettre.

IX. PRESENTATION DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION

CONTENU DES OFFRES

Les offres techniques devront obligatoirement contenir les rubriques suivantes :

- Une lettre de soumission de l'offre technique adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso indiquant clairement le lot choisi ;
- Une présentation succincte de l'ONG et des expériences similaires avérées ;
- Une note de compréhension de la mission ;
- La méthodologie proposée pour l'exécution du travail décliné en année puis en trimestre ;
- Le plan de travail et les délais d'exécution ;
- La méthodologie de suivi des coaches/mentors/promoteurs JEM I et des bénéficiaires ;
- Le contenu des séances de coaching pour chaque profil de bénéficiaire de même que pour les activités de renforcement de capacité de fonctionnement et de mobilisation des coopératives et des unions faitières des promoteurs de JEM I;
- Le calendrier des sessions de formation à dérouler ;
- La stratégie de durabilité et de retrait à la fin du processus de coaching ;
- La stratégie de prise en compte du genre et des personnes vivant avec un handicap ;
- Les moyens logistiques disponibles pour l'activité ;
- Les CV du personnel affecté au projet. Ils doivent mettre en évidence les qualifications et expériences pertinentes dans les champs couverts par la mission et les références professionnelles pour des missions similaires ;
- Lettre de motivation.

Les offres financières devront obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Une lettre de soumission de l'offre technique adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso ;
- Une offre financière (en Francs CFA, HT et TTC) indiquant tous les coûts de mise en œuvre, honoraires des membres de l'équipe, frais de déplacements, indemnité journalière de subsistance (DSA) et autres frais requis. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommée proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

Veuillez noter que les offres qui ne respecteront pas cette ossature seront écartées.

Critères de sélection :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

- Expertise de l'équipe de consultants affectée à la tâche : 35%
- Méthodologie, adéquation aux objectifs et au calendrier du plan d'exécution : 25%
- Connaissance du contexte et de la zone d'intervention : 10%
- Offre financière 30%.

Méthode d'évaluation des offres :

Seules les candidatures ayant obtenu pour l'analyse technique une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus.

La méthode d'évaluation qui sera utilisée pour l'analyse financière est celle du meilleur rapport qualité/prix (offre la moins distante techniquement qualifiée).

Autres informations utiles :

- Processus d'approbation requis pour certifier l'atteinte des résultats et les paiements ;
- Le paiement sera effectué à la fin de chaque prestation après certification faite sur la base de la satisfaction des services fournis par l'ONG ou l'association nationale légale retenue.

X. PROCEDURES DE SOUMISSION

Le/les cabinet(s) de consultance intéressé(s) sont invités à soumettre un dossier comprenant obligatoirement les éléments suivants :

Les dossiers devront être envoyés sous plis fermé (version physique) au siège de l'OIM sis à Ouaga 2000 avec la mention « **Recrutement d'ONG pour le coaching des jeunes promoteurs du projet JEM II dans la région du Centre Est** » ou en version numérique à l'adresse : bfproc@iom.int **au plus tard le 19 août 2022.**

Veillez noter que :

- Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés ;
- Seuls les dossiers complets comportant les documents authentiques seront pris en considération ;
- Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite de la procédure.